



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2021/115

L'an deux mille vingt et un et le six juillet à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Franck FAREZ, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Patrice FAUCONNET, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Isabelle GRAUPERA, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Madame Anne-Marie CLERGUE, Madame Pascale DOMECH, Madame Sylvia GUERRERO.

Procurations de vote :

Madame Myriam LÉONARD donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Monsieur Erald GAST donne procuration à Marc SANCHEZ

Madame Béatrice BERTRAND donne procuration à Marc SANCHEZ

Monsieur Denis BERTONE donne procuration à Raymond MIQUEL

Madame Cécile PEREIRA donne procuration Raymond MIQUEL

Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Jackie ROY

Madame Christine MARECHAL donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Monsieur Olivier AMANS, donne procuration à Madame Pascale DOMECH

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO

Étaient absents : Monsieur Yves PAUBERT

Secrétaire de séance : Madame Pierrette FORGET BARBERA

Date de convocation : 30 juin 2021

Objet : Opération de Revitalisation du Centre Bourg et de Développement de Territoire valant Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain : subventions

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, la délibération n°2016/161 du 20 octobre 2016 concernant l'attribution d'aides en faveur des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs dans le cadre de la convention Opération de Revitalisation du Centre Bourg et de Développement de Territoire valant Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (ORCB-DT / OPAH –RU) et l'engagement de la commune d'octroyer une subvention de 500 € par dossier pour précarité énergétique, 1000 € pour logement indigne et 1000 € par logement pour les propriétaires bailleurs.

Il précise que dans le cadre de cette opération la Communauté de Communes du Pays d'Olmes nous a transmis plusieurs dossiers de demandes de subventions validés par l'ANAH, à savoir pour une *subvention de 500 € :

- Monsieur Isidore CICERO, 16 rue de Verdun,

*pour une subvention de 1000 € :

- Monsieur Dominique TELA, 37 rue René Cassin.

Puis Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité des suffrages exprimés (**28 voix POUR**)

- **ADOpte** la proposition de Monsieur le Maire,
- **DÉCIDE** d'attribuer, dans le cadre de la convention Opération de Revitalisation du Centre Bourg et de Développement de Territoire valant Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (ORCB-DT / OPAH –RU) une subvention d'un montant de 500 € à Monsieur Isidore CICERO, 16 rue de Verdun, et une subvention de 1000 € à Monsieur Dominique TELA, 37 rue René Cassin,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget correspondant,
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents indispensables à la concrétisation de cette opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire
Marc SANCHEZ

